



Madame la directrice académique,

Trois semaines après la rentrée, nous en sommes déjà à 39 fiches sans compter celles qui n'ont pas été traitées en fin d'année scolaire, soient 150 fiches. Nous sommes très inquiets pour nos collègues qui subissent des conditions de travail épouvantables. Que va-t-il leur être proposé ?

- Appeler le 15
- Porter plainte contre les élèves difficiles.

Et après ?

La solution, nous la connaissons : des moyens !

Une inclusion sans moyens ne peut pas fonctionner et nous en faisons le constat à la lecture de ces nombreuses fiches du registre SST.

Des adultes mordus, frappés, qui ne peuvent plus assurer la sécurité des élèves, ce n'est ni acceptable, ni normal. La sécurité des personnels doit être assurée par l'employeur, ce n'est pas le cas !

Nous demandons que cette problématique fasse l'objet d'une enquête ou d'une visite comme nous le réclamons depuis plusieurs années, il y a urgence !

L'inclusion telle qu'elle est mise en place actuellement est maltraitante à tous les niveaux : pour l'élève en situation de handicap accueilli, pour les autres élèves de la classe et pour tous les personnels qui les accompagnent, c'est une aberration !

L'impréparation de cette rentrée dans le second degré met en grande difficulté les personnels, impactant ainsi leurs conditions de travail. Le pacte représente la mise en concurrence des enseignant.e.s, la destruction annoncée du statut, la négation de la professionnalité. Dans près d'un établissement sur deux, il manque un personnel enseignant! La promesse ministérielle et présidentielle d'un·e professeur·e devant chaque classe à la rentrée n'est pas tenue. En déclarant la chasse aux « heures perdues », le ministre tente une nouvelle diversion pour masquer ces déficits. Il ouvre un nouveau front contre les personnels avec une offensive sur leur temps et leur charge de travail. Formation continue et réunions le soir, le mercredi et pendant les vacances, la FSU mobilisera les personnels des premier et second degrés pour résister à ces attaques. Les remplacements de longue durée ne seront pas davantage assurés faute de personnels titulaires ou non, déjà mobilisé·es par ailleurs.

L'ordre du jour ne nous convenait pas. Nous vous remercions d'avoir pris en compte notre demande et ce afin de prendre en considération les problématiques vécues par nos collègues qui sont le coeur de cette instance.